

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2019

INTÉRÊTS DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALE EXPLOITATION RÉSEAUX
RADIOÉLECTRIQUES MOBILES - (N° 1722)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE16

présenté par
M. Bothorel, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 1, substituer à la seconde occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« au I de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.